



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; Alain FROGET ; Jean-Pierre MENUT ; Sébastien SIMION ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Céline PIERROT ; Françoise PINET ;

Absents : MMES Julie GAY-PARA, Jacqueline HARDON ; MM Pascal DEGASPERI ; Yannick LOMBARD

Absents représentés : Joris GIRARD (pouvoir à Christine DELORME)  
Robert RICHIARDONE (pouvoir à Gilles TOURTET)

Le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre MENUT est désigné secrétaire de séance.

### **ADMISSIONS EN NON VALEURS**

A la demande de la trésorerie il convient de passer certaines sommes en non valeurs (titres émis non recouvrables).

Budget commune : montant de 240 €

Accord à la majorité, une abstention

Budget eau et assainissement : montant de 156.70 €

Accord à l'unanimité

### **ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS**

La commune souhaite renouveler et améliorer le parc de jeux d'activités situé au parc municipal. Un devis a été demandé pour l'acquisition de quatre nouveaux jeux et d'un jeu supplémentaire pour l'école, le montant se monte à 7 860 € HT. La réglementation impose l'utilisation de matériaux spécifiques pour les aires de jeux pour enfants, notamment pour atténuer les éventuelles chutes. L'achat des matériaux pour l'aménagement de l'aire s'élève à 428 € HT. Le montant total de l'opération est de 8 288 € HT. Le plan de financement serait le suivant : subvention du département 4 144 €, autofinancement 4 144 €.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre et dossier à adresser au Département.

### **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

#### **Budget commune**

RD1075 - Lors de l'élaboration du budget il a été inscrit le montant prévisionnel de la totalité des travaux relatifs à la deuxième tranche (réseaux et voirie). Etant donné que la commune ne prendra en charge que les travaux de réfection des réseaux secs et humides ces travaux relèveront uniquement du budget eau. Il convient donc de supprimer le montant des crédits et des subventions inscrits sur le budget de la commune et de les transférer sur le budget eau. Afin d'équilibrer le budget de l'eau qui ne dispose pas d'autofinancement suffisant Madame le Maire propose le versement d'une subvention d'équilibre du budget commune au budget eau d'un montant de 119 055.61 €

Entrepôt communal - Au regard des devis pour l'aménagement intérieur les crédits autorisés doivent être augmentés à hauteur de 2 000 € et la subvention du département

de 7 144 € doit être inscrite en recettes. Les dépenses relatives à l'aménagement du bâtiment réalisé par l'équipe technique seront inscrites en fonctionnement et transférées en investissement dès que les travaux seront terminés.

Installation d'un city-stade - Suite à l'obtention des subventions acquises au titre de l'Etat (DETR) et de la Région (FRAT), l'opération peut être inscrite en dépenses (87 175.39 €) et en recettes (50 851.46 €).

Parc informatique - Suite au courrier de la sénatrice précisant que le ministère de l'intérieur ne peut pendre en compte une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le renouvellement de matériel, il importe de la supprimer sur le budget. Par contre la subvention du département récemment allouée d'un montant de 1 616 € doit être inscrite.

Secrétariat de mairie : Madame le Maire informe de la nécessité de renouveler certains radiateurs du secrétariat de mairie du fait de leur surconsommation pour un montant de 2 658 €. Cette dépense nécessite une augmentation de crédits sur l'opération « Aménagement de la mairie » pour un montant de 450 €.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : La subvention de l'Etat n'a pas encore été notifiée. Ces décisions modificatives comptables du budget de la commune sont adoptées à l'unanimité.

### **Budget eau et assainissement**

Station d'épuration - Il convient d'intégrer les études pour un montant de 32 926.72 € afin de pouvoir récupérer la TVA.

RD1075 - Les crédits concernant les travaux d'aménagement de la RD1075 de la deuxième tranche et les travaux prévus jusqu'à la sortie du village sont inscrits pour un montant total de 332 155 €, ainsi que les subventions correspondantes qui s'élèvent à 221 450.79 €. Il en est de même du montant de la maîtrise d'œuvre et la mission SPS restant à régler, soit 30 671.20 €.

Ces décisions modificatives comptables du budget eau et assainissement sont adoptées à l'unanimité.

### **CANTINE**

La gérante du restaurant Le Moulin sollicite la revalorisation du repas de la cantine de 0.10 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le prix du repas applicable pour les familles sera de 4.30 €. ( le prix du repas restera fixé à 4.20 € jusqu'au 31 décembre ).

Accord à l'unanimité.

Madame le Maire souligne que les délégués des parents d'élèves ont fait connaître qu'ils souhaitent que les repas soient composés régulièrement avec des produits locaux.

Une rencontre avec le restaurateur sera organisée.

### **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Cette convention avec le département pour l'aide à la pratique sportive concerne l'année scolaire 2016-2017.

Accord à l'unanimité.

### **CCHB – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN**

Le pont bascule d'une emprise de 57 m<sup>2</sup> et son local de fonctionnement de 6.632 m<sup>2</sup> ont été construits sur la parcelle cadastrée section B n°459, propriété de la commune. La gestion et le fonctionnement de cet équipement sont de la compétence de la CCHB. Aucun

document administratif ne transcrit cette mise à disposition de terrain à la CCHB. Il convient donc de régulariser cette situation.

Accord à l'unanimité. Délibération qui autorise le maire à signer cette convention.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Travaux**

#### Station d'épuration

G.TOURTET souligne que les travaux ont pris du retard suite à un problème de raccordement électrique. Après ces contretemps la station d'épuration devrait être mise en service au plus tôt. L'entreprise EPUR NATURE propose d'assurer la formation des agents municipaux sur le fonctionnement des installations.

#### Travaux d'aménagement de la traversée du village le long de RD1075

Madame le maire soulève le problème rencontré sur la réfection du réseau assainissement qui se trouve actuellement sous la chaussée. Ce réseau vétuste sera remplacé entièrement. Compte-tenu du trafic important sur la route qui risque d'endommager les regards tampons il est préférable de faire passer le nouveau réseau en dehors de la chaussée, côté droit en direction de Grenoble. Cette seule solution implique l'abattage des arbres pour élargir l'espace en dehors de la voirie.

G.TOURTET indique que le réseau ne peut pas passer de l'autre côté, il n'y a pas assez de pente.

S.SIMION note que la commune n'aura plus à sa charge les frais d'élagage et pense que les riverains seront satisfaits de ce nouvel aménagement, notamment au niveau de la sécurité et de l'ensoleillement.

Madame le Maire souhaite avoir la position du conseil à ce sujet.

Accord du conseil pour l'abattage des arbres.

Un courrier sera adressé aux riverains pour leur expliquer la teneur des travaux.

Madame le Maire précise que les arbres seront remplacés par la suite par des arbustes.

### **Divers**

- Inauguration de la centrale solaire le jeudi 27 octobre à 11 h 30 au Chevalet.
- Réunion publique du PLU le jeudi 27 octobre à 18 heures à la MJC
- Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 11 h 30 devant la mairie
- City-stade : une réunion est prévue le 10 novembre en mairie pour étudier le dossier

#### Festivités de Noël :

- Goûter des aînés le samedi 10 décembre
- Goûter des enfants le mercredi 14 décembre

#### Secrétariat de la mairie : nouveaux horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi matin de 9 h à 12 h.

Intercommunalité : une réunion s'est tenue hier soir à la Maison pour Tous avec tous les délégués de la communauté de communes du Haut Buëch et de Buëch Dévoluy.

Visite de la maison technique de Veynes.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 15 décembre

Brice et Lydie PRIMERANO remercient le conseil municipal pour avoir répondu favorablement à leur demande pour l'accueil de leurs enfants à la cantine de Serres.

La séance est levée à 18 h 50.